



LE MAIRE DE LA VILLE DE PIOLENC

516

Arrêté n° 408 : Cérémonie du 5 décembre 2023 au monument aux morts

Vu l'article L 2212- 2 du Code Général des collectivités territoriales, (pouvoirs Généraux du Maire en matière de police),

Vu le Code pénal, et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de la route, et notamment l'article R.417-10,

Considérant l'organisation de la cérémonie de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le mardi 05 décembre 2023 à 11h30 au monument aux morts,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de 11h00 à 12h30, en raison de cette commémoration.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits **le mardi 05 décembre 2023 de 11h00 à 12h30** sur les voies communales suivantes :

Cérémonie : - Boulevard Frédéric Mistral (de la place Saint Joseph à l'angle de l'avenue Henri Fabre),
Avenue Charles de Gaulle jusqu'à l'intersection de la rue des Anciens Combattants.

Article 2^{ème} : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront sanctionnées par procès-verbal, et les véhicules seront mis en fourrière sans préavis.

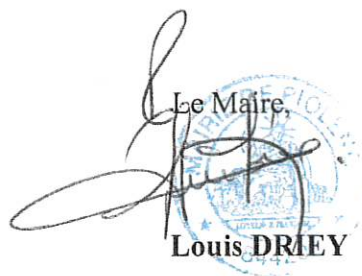
Article 3^{ème} : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et publié conformément à l'article L 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6^{ème} : La Commune de Piolenc, les services de Gendarmerie nationale et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie,
Le 1er décembre 2023.

Le Maire,

Louis DRIEY